

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 50 salle Peter-McGill, hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville

Mme Marianne Giguère, Conseillère associée Mme Despina Sourias, Conseillère associée M. Alex Norris, Leader de la majorité
Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.
CE22 2067
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 décembre 2022
Adopté à l'unanimité.
10.001

CE22 2068

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de la société par actions 9068-5173 Québec inc., un immeuble situé au 804-814, rue Irène, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 141 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 245 mètres carrés, à des fins de logement social, pour la somme de 1 025 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de la société par actions 9068-5173 Québec inc., du notaire fiduciaire en fidéicommis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure du Québec, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.001 1227723011	
Levée de la séance à 14 h 54	
70.001	
Les résolutions CE22 2067 et CE2 comme si elles l'avaient été une à u	2 2068 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées ne.
Densit Densis	Environment Tank Manage
Benoit Dorais Vice-président du comité exécutif	Emmanuel Tani-Moore Greffier de la Ville